

Depuis plusieurs années, Transparency International France accompagne tous les acteurs dans la mise en œuvre des obligations légales qui leur incombent, et participe à la diffusion d'une culture déontologique. Cet accompagnement peut prendre la forme de publication de rapports, de conseils juridiques, de partage de bonnes pratiques ou encore de mise à disposition d'outils à destination sur tous les sujets liés à l'éthique et à la transparence de la vie publique. Ainsi, par exemple, Transparency a publié récemment la version 2019 de son guide de l'acteur public local.

Pourquoi mettre la transparence et l'éthique dans les collectivités territoriales au cœur du débat ?

La France a franchi ces dernières années des étapes décisives en matière de transparence de la vie publique. La question déontologique est devenue une préoccupation centrale des citoyens. Ce débat ne saurait se faire sans impliquer étroitement les collectivités territoriales, poumons de la vie démocratique. C'est au niveau local que les citoyens interagissent le plus avec le secteur public. Il est donc indispensable de valoriser et d'encourager la mobilisation des acteurs territoriaux en faveur de la transparence et de l'intégrité de la vie publique.

Si la décentralisation contribue à rapprocher le gouvernement des administrés, ce transfert de responsabilités de l'Etat vers les collectivités territoriales accroît également les attentes des citoyens. D'un côté, des enjeux nouveaux émergent : open data et exigences accrues en matière de transparence des décisions, concertation des citoyens et renouveau démocratique local, protection des lanceurs d'alerte, transparence du lobbying. De l'autre, les acteurs territoriaux continuent de faire face à des zones de risque juridique en matière d'intégrité et de probité : multiplication des interactions et des éventuels liens d'intérêts qui peuvent influencer la prise de décision, manque de ressources, enjeux financiers de plus en plus importants (marchés publics, délégations de service public, etc).

Signe de la prise en compte de ces questions par l'Etat, Emmanuel Macron s'est engagé auprès de Transparency International France à inciter les grandes collectivités territoriales à se doter d'un plan de prévention de la corruption.

Pourquoi ce forum ?

A travers son action, Transparency International France entend contribuer à sortir par le haut de la crise de confiance qui mine aujourd'hui la démocratie française. Ce projet répondrait à plusieurs objectifs :

- 1°/ **créer un lieu d'échanges et de débats** sur les questions d'éthique et de transparence, pour favoriser le partage de bonnes pratiques et pour anticiper les enjeux de demain ;
- 2°/ **aider à la mise en œuvre des démarches de prévention** des risques liés à la corruption ;
- 3°/ **devenir un espace d'expertise reconnu**, capable d'influencer les débats sur la transparence de la vie publique dans les collectivités territoriales, notamment dans le cadre d'éventuelles évolutions réglementaires.

Par ailleurs, ce Forum permettrait de nourrir le plaidoyer de Transparency France.

En aucun cas il n'aurait vocation à attribuer des labels ou certificats.



Cinq bonnes raisons d'adhérer dès maintenant

1

Pour être reconnu comme pionnier : en adhérant au Forum, votre collectivité rejoindra un collectif de membres actifs et elle sera identifiée comme pionnière dans le développement de politiques locales de transparence et de déontologie. Elle sera valorisée comme telle dans notre couverture médiatique et participera à la construction du Forum.

2

Pour bénéficier des services dédiés :

- **Accès à l'expertise reconnue** de Transparency International France : conflits d'intérêts, lanceurs d'alerte, lobbying, prévention de la corruption dans les événements sportifs, etc.
- **Accès à des réunions thématiques** (y compris sous forme dématérialisée – type «webinar» ou conférence téléphonique -, pour favoriser les échanges partout sur le territoire sans contraintes pour les participants) : réflexions autour de la mise en œuvre de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1 du code des collectivités territoriales, présentation de pratiques innovantes, intervention d'experts nationaux ou internationaux, etc.
- **Accès à des formations** organisées par Transparency International France ;
- **Accès à un réseau d'experts international** : Transparency International est présent dans plus d'une centaine de pays dans le monde. Le Forum sera un espace dans lequel nous partagerons les initiatives et l'actualité de l'éthique dans les collectivités territoriales partout où Transparency International est présent ;
- **Accompagnement et conseil (à la carte)** : les collectivités adhérentes qui souhaiteraient aller plus loin pourront conclure une convention avec Transparency International France pour un accompagnement personnalisé ou du conseil sur une problématique particulière et sur une période définie.

3

Pour avoir un temps d'avance : en participant à notre Forum, vous serez étroitement informés de notre plaidoyer et serez associés à nos initiatives visant à promouvoir des pratiques innovantes (transparence des agendas des élus, développement de guides pratiques et d'outils à l'intention des élus et des citoyens, etc.).

4

Pour accéder à un réseau de collectivités engagées, dans lequel la qualité des échanges et l'expertise primeront sur tout cadre partisan, afin de nourrir vos réflexions, confronter vos idées et projets à ceux des collectivités les plus engagées, et réfléchir avec nous à la manière de conduire notre plaidoyer.

5

Pour soutenir concrètement Transparency International France et ses efforts pour résoudre la crise de confiance entre les citoyens et les responsables publics

Comment adhérer ?

L'adhésion au Forum est ouverte aux collectivités en tant que personnes morales. Les collectivités intéressées doivent prendre attache avec Transparency International France, et adhérer à une charte de valeurs. Elus et/ou fonctionnaires territoriaux pourront y participer, selon des modalités à co-déterminer avec les collectivités membres.

L'adhésion de chaque collectivité doit être validée par le Conseil d'Administration de Transparency International France

Contactez-nous 

contact@transparency-france.org

01 84 16 94 68

[Plus d'informations en cliquant ici](#)

Charte d'adhésion des collectivités territoriales membres

Transparency International France accueille parmi ses membres des organisations qui souhaitent adopter les meilleurs standards en matière de transparence et d'intégrité et qui partagent la vision du mouvement Transparency International : « un monde dans lequel les gouvernements, la politique, les entreprises, la société civile et la vie quotidienne sont épargnés par la corruption ».

Toute collectivité territoriale membre de Transparency International France s'engage à :

- promouvoir des **pratiques intègres et transparentes** ;
- se donner les ressources et les moyens, dans une perspective de long-terme dépassant les échéances électorales, de mettre en oeuvre la **législation en matière de transparence de la vie publique** et de prévenir les **risques de corruption** au sein de son administration et de ses assemblées délibérantes ;
- en cas de défaillance avérée et d'atteinte à la probité, adopter les **mesures administratives ou politiques** correctives à même d'éviter que cela ne se reproduise ;
- informer Transparency International France de **tout fait judiciaire** (enquête préliminaire, plainte, information judiciaire ou mise en examen) **concernant l'un de ses agents ou l'un de ses élus**, sans que cet engagement ne puisse cependant la conduire à contrevenir à d'éventuelles obligations légales ou réglementaires de confidentialité ;
- demander l'autorisation formelle de Transparency International France avant d'utiliser **le logo de l'association**, et s'abstenir d'utiliser la participation au forum à des fins électorales ;
- verser une **cotisation annuelle**, destinée à soutenir les activités de l'association ;
- porter l'activité du Forum à la connaissance de **l'ensemble des élus** de la collectivité ;
- répondre dans des **délais raisonnables** aux éventuelles questions de Transparency International France en lien avec le respect de la présente charte ;
- mettre en place les moyens de suivi de la **mise en oeuvre des engagements** pris.

Procédure d'adhésion

- 1** Lorsqu'une collectivité territoriale manifeste son intérêt pour adhérer au Forum des collectivités engagées, au moins une rencontre est organisée entre le ou la maire ou président.e de la collectivité – ou à défaut son représentant mandaté – et le président de Transparency International France - ou à défaut un représentant de l'association mandaté par le conseil d'administration. L'objet de ce rendez-vous est de s'assurer que la collectivité territoriale est en phase avec la charte du Forum, de discuter des attentes de la collectivité, et d'évaluer ses points forts et ses axes d'amélioration en matière d'éthique et d'intégrité.
- 2** La demande d'adhésion de la collectivité est soumise à la validation préalable par le conseil d'administration de Transparency International France.
- 3** Le ou la maire ou président.e de la collectivité signe la charte du Forum et s'engage à ce que la cotisation au Forum soit versée à l'association dans l'année civile en cours.
Les collectivités adhérentes reconnaissent que le conseil d'administration de Transparency International France se réserve le droit de suspendre l'adhésion de la collectivité territoriale concernée en cas de manquement à la charte, selon ses procédures internes en vigueur.

Cotisations au Forum



| Nombre d'habitants | Cotisations minimum |
|--------------------------------|----------------------------|
| Inférieur à 250k | 3000€ |
| 250k – 1 million | 5000€ |
| Un million d'habitants et plus | 7000€ |